



Les Plus
Beaux Villages
de France®



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 16 octobre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt-trois le 16 octobre
Présents : 7 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 9 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence
de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : le 11/10/2023

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Francis MARIN - Nicole HULOT - Adeline RAIMBAULT
Éric HERVÉ - Romain DELTEIL - Johannès VAN STRIEN

ABSENTS : Jean-Michel LABROUSSE a donné procuration à Francis MARIN
Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Romain DELTEIL
Bruno DURAND - Laurence NINNIN

Secrétaire de séance : Nicole HULOT

Début de séance 20h00

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Choix de notaires pour l'achat de parcelles de terrain de Mrs Ghirardo et Parouty :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 12 septembre 2023 il a été décidé d'acheter des parcelles de terrain à Mrs Lino GHIRARDO et François PAROUTY. Il est nécessaire de nommer un notaire pour établir ces actes d'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de choisir :

- Maître Florence ROMAIN notaire au Buisson pour passer l'acte d'achat avec Mr Lino GHIRARDO
- Maître LABAISSE PEYCHEZ à Fossemagne pour passer l'acte d'achat avec Mr François PAROUTY.

2 – Encaissement du chèque pour le remboursement des travaux de réparation suite aux malfaçons de la réalisation de la passerelle :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux malfaçons lors de la réalisation de la passerelle, des travaux de réparation ont été réalisés en 2022. La facture relative à ces travaux a été réglée par la commune. Il présente au conseil municipal un chèque d'un montant de 5 819,10 € de la société COLAS FRANCE en remboursement d'une partie des travaux de réparation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le montant de ce chèque.

3 – Convention de mise à disposition avec la ligue de football et le District :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'éclairage public du stade de football sont terminés. Une subvention de 15 000,00 € a été attribuée par le FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur). Pour pouvoir percevoir le montant de cette subvention il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition avec la Ligue de Nouvelle Aquitaine et le District de la Dordogne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour signer cette convention.

4 – Remboursement pour la destruction de nids de frelons asiatiques :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 12 juillet 2023, il a été décidé pour la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, que la commune et la CCVH participent à hauteur de 50% chacune dans la limite de 100,00 € du coût de destruction et l'enlèvement des nids. Les factures des prestataires sont réglées par la commune qui demande le remboursement de 50% à la CCVH. Lors d'une intervention chez un administré de la commune celui-ci a réglé la somme de 96,00 € directement au prestataire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune rembourse à l'administré la somme de 96,00 € et qu'elle demande le remboursement d'un montant de 48,00 € à la CCVH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition.

5 – Motion de soutien pour le projet d'aménagement global de la voie de la vallée de la Dordogne :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département de la Dordogne a déposé auprès de l'Etat un nouveau projet d'aménagement global de la voie de la vallée de la Dordogne, au cœur du territoire dénommé « triangle d'or » (Sarlat-Domme-Saint Cyprien) visant à développer les mobilités douces et à garantir la sécurité des déplacements dans cette zone très fréquentée en Périgord.

Il présente au conseil municipal un projet de motion de l'Union des Maires de la Dordogne pour ce projet.

Vu l'existence, sur le territoire dénommé « Triangle d'Or de la Vallée de la Dordogne » (Sarlat-Domme-Saint Cyprien), d'un patrimoine historique et naturel unique, qui en fait l'un des plus beaux sites de France au cœur de la réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne,

Vu les besoins exprimés de façon constante par la population et les visiteurs, cyclotouristes, piétons, automobilistes, entreprises de transports, faisant état du danger à se déplacer dans ce secteur,

Vu les risques qui pèsent de façon prégnante sur ce territoire en termes de sécurité routière et de pollutions de tous ordres (gaz d'échappement, nuisances sonores et visuelles...),

Vu la nécessité qui s'impose, à tous les niveaux décisionnels, de répondre à l'urgence climatique et de préserver la biodiversité,

Vu la nécessité de proposer des nouveaux modes de déplacement « doux » permettant d'accéder à des sites touristiques extrêmement fréquentés,

Vu l'attachement des élus de la République à la bonne gestion de l'argent public, a fortiori dans le contexte économique et financier difficile auquel doivent aujourd'hui faire face les collectivités et les citoyens,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve cette motion

6– Projet d'enfouissement des lignes téléphoniques entre l'école et chez Monsieur Donofrio :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'enfouissement de la ligne téléphonique entre l'école et chez Monsieur Donofrio. Ce projet d'enfouissement fait suite aux travaux d'enfouissement de la ligne électrique « fils nus » sur le même tronçon .Ces travaux d'enfouissement de la ligne téléphonique s'élève à la somme de 18 959,64 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de ne pas donner suite à ce projet.

7– Projet d'aliénation du domaine public :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une partie du domaine public situé Place des Fossés et une autre partie située Venelle de la Tour Canonnière ne sont plus utilisées par le public. Il serait donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code Rural, qui autorise la vente des chemins ruraux lorsqu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

- Constate la désaffectation d'une partie du domaine public sur la Place des Fossés et de la Venelle de la Tour Canonnière.
- Décide que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge des acquéreurs.
- Autorise Monsieur le Maire à engager une procédure d'aliénation pour ces parties du domaine public sur la Place des Fossés et à la Venelle de la Tour Canonnière.

8 – Création d'une régie de recettes pour le repas communal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une régie pour l'encaissement du repas communal et de nommer Mesdames Danielle CALES et Laura PISTRE, agents communaux, en tant que régisseuses.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, accepte de :

Créer une régie pour l'encaissement du repas communal

Nommer Mesdames Danielle CALES et Laura PISTRE régisseuses.

Décide de fixer pour le repas du 09 décembre 2023 le prix à 15,00 € pour les adultes et 10,00 € pour les moins de 12 ans.

Le repas sera offert aux personnes de 80 ans et plus.

Informations diverses :

Monsieur Éric HERVÉ, conseiller municipal, donne le compte-rendu du jury des villes et villages fleuris qui s'est rendu à Limeuil le 26 septembre dernier.

A ce jour le montant de la recette des horodateurs s'élève à 66 450,00 €. La fin de la mise en service des horodateurs aura lieu le 06 novembre et la place du Port sera réouverte à cette même date.

Le jeudi 30 novembre 2023 de 8h30 à 17h00 aura lieu la visite du centre de tri de Coulounieix-Chamiers et du centre d'enfouissement de Saint Laurent des Hommes.

Le piquetage des emplacements disponibles au cimetière va être réalisé avant la Toussaint.

Pour les associations qui utilisent la salle communale régulièrement une convention d'occupation devra être établie et une attestation d'assurance sera demandée

La séance est levée à 22H15

La secrétaire de séance,
Nicole HULOT

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ